

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOUCOIRAN ET NOZIERES
N° registre 2021-011
THEME : SUBVENTIONS
Numéro 7-5

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 8
Date de la convocation
18 Février 2021
Date d'affichage
18 Février 2021

Séance du 24 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents :

Mme ANGELRAS Suzanne ;
Ms ROUSSEL Romain ; DREVON Robin ; FRANCESCHINI Didier ; HATTAOU Farid ;
VIDAL Jean-Jacques ; CARNOD Didier ; FERNANDEZ Jérôme

Absents excusés : Mme. VIDAL Sandrine, CHAREYRE Annie, PROISY DENOZI
Christel, GUERRERO Béatrice, LARAN Audrey ; Ms. BERNABE Danny, TERRADES Olivier

Secrétaire de séance M. ROUSSEL Romain a été élu secrétaire de séance

Objet : Mise en sécurité du cheminement rue de la plaine – Amendes de police 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prolonger la mise en sécurité de la traversée du village entre la rue du 19 Mars qui donne sur la rue de la Plaine jusqu'au N° 66 de la rue de la Plaine. Un précédent aménagement ayant été programmé de la rue des Cévennes jusqu'à la rue du 19 mars. Ces travaux sont nécessaires pour obtenir une traversée de village sécuritaire et homogène malgré la longueur de voirie.

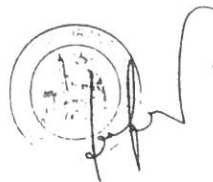
APRES en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire :

- A procéder aux travaux et à inscrire la dépense correspondante au budget 2021, pour un montant de 19 935€
- A demander l'aide des Amendes de Police 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le
ID : 030-213000466-20210224-2021011-DE

Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL



EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOUCOIRAN ET NOZIERES
N° registre 2021-012
THEME : SUBVENTIONS
Numéro 7-5

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 8
Date de la convocation
18 Février 2021
Date d'affichage
18 Février 2021

Séance du 24 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents :

Mme ANGELRAS Suzanne ;
Ms ROUSSEL Romain ; DREVON Robin ; FRANCESCHINI Didier ; HATTAOU Farid ;
VIDAL Jean-Jacques ; CARNOD Didier ; FERNANDEZ Jérôme

Absents excusés : Mme. VIDAL Sandrine, CHAREYRE Annie, PROISY DENOZI
Christel, GUERRERO Béatrice, LARAN Audrey ; Ms. BERNABE Danny, TERRADES Olivier

Secrétaire de séance M. ROUSSEL Romain a été élu secrétaire de séance

Objet : RENOVATION ENERGETIQUE FOYER et DEMANDE DSIL 2020 exceptionnelle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'équipement de chauffage actuel du Foyer est très énergivore et peu environnemental puisque basé sur l'utilisation du GAZ Pétrolier. Afin de se préparer à un retour à la normale des activités des diverses associations ou particuliers qui louent le Foyer Communal, le Maire propose au conseil de réaliser des travaux consistant à remplacer l'actuel système de chauffage par une PAC associée à un système Inverter de Type Plafonnier. Afin de réduire les émissions de GES, réduire la facture d'énergie et offrir un meilleur confort à nos usagers.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire :

- A procéder aux travaux et à inscrire la dépense correspondante au budget 2021, pour un montant de 29 315€
- A demander l'aide de la DSIL exceptionnelle 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
Reçu en préfecture le 26/02/2021
Affiché le
ID : 030-213000466-20210224-2021012-DE

Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL



EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOUCOIRAN ET NOZIERES
N° registre 2021-013
THEME : SUBVENTIONS
Numéro 7-5

Nombre de membres
Affiliés au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 8
Date de la convocation
18 Février 2021
Date d'affichage
18 Février 2021

Séance du 24 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents :

Mme ANGELRAS Suzanne ;
Ms ROUSSEL Romain ; DREVON Robin ; FRANCESCHINI Didier ; HATTAOU Farid ;
VIDAL Jean-Jacques ; CARNOD Didier ; FERNANDEZ Jérôme

Absents excusés : Mme. VIDAL Sandrine, CHAREYRE Annie, PROISY DENOZI
Christel, GUERRERO Béatrice, LARAN Audrey ; Ms. BERNABE Danny, TERRADES Olivier

Secrétaire de séance M. ROUSSEL Romain a été élu secrétaire de séance

Objet : RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE et DEMANDE DSIL 2021 classique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la relance et de la transition énergétique qui vise à réduire l'impact des bâtiments sur la consommation d'énergie pour le chauffage ainsi que la réduction des GES émis, tout en favorisant l'économie locale. Afin d'améliorer notre bilan financier et environnemental vis-à-vis du patrimoine de la commune mais aussi afin d'améliorer le confort des élèves de notre école communale. Le maire propose au conseil d'engager des travaux à l'Ecole pour changer le système de chauffage actuel par un système plus moderne et permettant en plus le rafraichissement des classes l'été.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire :

- A procéder aux travaux et à inscrire la dépense correspondante au budget 2021, pour un montant de 45 335€ HT
- A demander l'aide de la DSIL « Classique » 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
Reçu en préfecture le 26/02/2021
Affiché le
ID : 030-213000466-20210224-2021013-DE

